



Bulletin sur les tendances de la criminalité financière :

Fraude sans carte

2017-12-15

La fraude : Identifiez-la, signalez-la, enrayez-la.

But

Le présent bulletin donne les grandes lignes de la fraude sans carte, qui continue de cibler des entreprises canadiennes. Il décrit aussi les diverses tendances associées à ce type de fraude ainsi que les indices à surveiller pour éviter d'en être victime.

Aperçu

Par fraude sans carte, on entend la collecte, l'échange et l'utilisation non autorisés ou frauduleux des données de cartes de paiement (numéro de la carte, date d'expiration et mot de passe). Il est question de fraude sans carte lorsque ces données sont utilisées dans des situations où la carte et le détenteur de la carte ne sont pas présents (au téléphone, par courriel, par télécopieur ou sur un site Web). Le plus souvent, la fraude sans carte est effectuée par courriel, car il s'agit d'un des moyens les moins sécuritaires de faire des commandes par carte.

Un fraudeur commande un produit ou un service sans carte auprès d'un commerçant (au téléphone, par courriel, par télécopieur ou sur un site Web) dans l'intention d'utiliser une carte volée pour faire le paiement. Le commerçant, qui croit qu'il s'agit d'un achat légitime, impute le montant à la carte volée et livre le produit ou le service. Tôt ou tard, le véritable détenteur de la carte relève les frais non autorisés et les conteste. Le commerçant reçoit alors une rétrofacturation et perd subséquemment le produit ou le service rendu. De plus, il doit rembourser le montant payé sur la carte volée. Les commerçants qui acceptent des commandes sans carte peuvent être victimes de ce type de fraude s'ils ne sont pas au courant des mesures de protection qui peuvent les prémunir contre la fraude ou s'ils ne respectent pas les règlements.

Il arrive aussi qu'un fraudeur demande un paiement en trop dans une transaction sans carte. Il demande au commerçant de prélever un montant plus élevé que le prix du produit ou du service et d'envoyer la différence à une tierce partie, souvent une *compagnie de déménagement* pour faciliter l'expédition. Les fraudeurs transforment ainsi des cartes de crédit volées en argent comptant.

Une autre méthode de fraude sans carte a été observée dans le secteur de l'aviation commerciale : les fraudeurs achètent des billets d'avion au moyen de cartes de crédit volées et vendent les billets à un prix inférieur en ligne, sur des sites d'annonces classées. Dans ces situations, tout comme le commerçant, la personne qui achète les billets revendus est victime. Dans la plupart des cas, l'acheteur ne peut pas utiliser les billets, car le commerçant les annule une fois que la fraude a été confirmée.

D'après les signalements reçus au CAFC en 2016-2017, les industries les plus ciblées par la fraude sans carte sont l'industrie du détail, les transporteurs aériens et l'industrie alimentaire et du tourisme d'accueil.

Indices à surveiller

Indices liés au produit ou à la commande

- Commandes plus grosses que la normale
- Commandes multiples du même produit, surtout s'il s'agit de gros achats
- Commandes de clients réguliers qui diffèrent des habitudes d'achat de ces derniers

Indices liés à la livraison

- Client qui demande une livraison urgente, par exemple dans les 24 heures
- Plusieurs adresses d'expédition associées à une même carte
- Adresse de facturation différente de l'adresse de livraison

Le présent document appartient au Centre antifraude du Canada. Il est prêté à votre service ou organisme à titre confidentiel à condition qu'il ne soit pas reclassifié, copié, reproduit, utilisé ou autrement diffusé, en tout ou en partie, sans le consentement de l'expéditeur. Il ne doit pas être utilisé dans des affidavits, des procédures judiciaires ou des citations à comparaître ou pour toute autre fin judiciaire ou juridique. La présente mise en garde fait partie intégrante du document et doit en accompagner tout extrait.

- Demande qu'une partie des fonds prélevés soit envoyée à une entreprise d'expédition tierce

Indices liés au client

- Commandes effectuées d'une même adresse IP sous différents noms, adresses et numéros de carte
- Adresses de courriel d'un service de courriel gratuit
- Plusieurs cartes utilisées pour une même commande (les cartes sont toujours refusées)
- L'acheteur n'est pas le titulaire de la carte.

Comment vous protéger

- Soyez au courant des indices et surveillez les transactions reçues.
- Avant d'expédier les articles, appelez le client au numéro qu'il vous a donné et vérifiez les renseignements relatifs à la transaction.
- Soyez attentif aux expéditions prioritaires de biens faciles à falsifier : il pourrait s'agir de transactions frauduleuses.
- Méfiez-vous des commandes que l'on demande d'expédier immédiatement, surtout si l'adresse d'expédition n'est pas la même que celle qui est liée à la carte de crédit utilisée pour faire l'achat.
- Faites attention aux commandes de clients réguliers qui diffèrent des habitudes d'achat de ces derniers.
- Utilisez les services de vérification d'adresse et de code de sécurité (CVC 2) des compagnies émettrices de cartes de crédit (MasterCard et Visa).
- Communiquez avec vos fournisseurs de services et assurez-vous que des mesures de sécurité sont mises en place pour éviter d'être victime de fraude et réduire les rétrofacturations indésirables.

Si vous croyez être victime de fraude ou si vous connaissez une personne qui en a été la cible, veuillez communiquer avec le Centre antifraude du Canada au 1-888-495-8501 ou rendez-vous au <http://www.centrefraude.ca/>.